



**Rapport annuel
2018**



Sommaire

1. Editorial de la Présidente	3
2. Rapport de la Directrice	4
3. Bilan	11
4. Compte d'exploitation	12
5. Annexe au compte d'exploitation	13
6. Commentaire sur le compte d'exploitation	14
7. Rapport de révision	16
8. Organes (membres, comité, ressorts, secrétariat général)	17

1 Editorial de la Présidente



L'exercice sous revue nous a une nouvelle fois tenu en haleine. Le comité de FONDSOCIAL a de nouveau été beaucoup sollicité, en collaboration avec la Directrice, pour traiter de thèmes importants, en les menant à bien comme vous pourrez le constater dans le présent rapport annuel.

En 2018, le comité a connu plusieurs changements. Trois nouveaux membres ont été élus en avril lors de l'Assemblée générale et ont rejoint le comité. Au cours du second semestre, toutefois, deux autres départs ont eu lieu. Ces fréquents changements constituent certainement un défi du point de vue de la continuité du travail, car il faut du temps pour se familiariser avec les thèmes, le fonctionnement et les logiques structurelles de FONDSOCIAL.

Afin que la stratégie financière élaborée par le comité puisse être mise en œuvre, il a fallu adapter l'annexe au règlement d'exécution. Avec l'approbation de l'Assemblée générale, la stratégie financière a été confirmée. Il s'agit là d'une étape importante.

L'adaptation du catalogue de prestations a commencé par une enquête à ce sujet auprès des membres en début d'année. Les réactions reçues ont été examinées, évaluées et traitées en conséquence. Lors de sa réunion de septembre, le comité a approuvé les adaptations prévues et a informé les membres. Suite à cette information, de nouveaux commentaires ont été reçus. Les dernières adaptations sont actuellement en cours d'élaboration, afin que le catalogue de prestations adapté puisse être présenté pour approbation lors de l'Assemblée générale 2019.

Je tiens ici à remercier les membres du comité ainsi que la Directrice Catherine Bass et son équipe pour leur collaboration engagée, constructive et agréable.

Je me réjouis à l'idée de poursuivre le chemin à une bonne allure, en pensant aux nouveaux défis qui nous attendent.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'E. Müller'.

Esther Müller
Présidente

2 Rapport de la Directrice



2.1 Avant-propos

Afin que les organisations cantonales du monde du travail (OrTras) (santé et social) et l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social SAVOIRSOCIAL puissent assumer leurs tâches correctement, elles ont besoin de moyens financiers. Les tâches principales de FONDSSOCIAL sont les suivantes: encaissement des contributions annuelles auprès des entreprises et versement dans les meilleurs délais aux organisations du monde du travail et à SAVOIRSOCIAL.

Les entreprises du domaine social contribuent de manière significative, par leur contribution annuelle, à la réalisation de l'objectif visé par les organisations du monde du travail et SAVOIRSOCIAL: garantir une formation professionnelle initiale et une formation professionnelle supérieure de grande qualité. Ainsi, il est également possible de lutter contre la pénurie de travailleurs qualifiés dans les domaines de l'accompagnement des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

2.2 Envoi de l'auto-déclaration

Comme chaque année, les auto-déclarations ont été envoyées aux entreprises en début d'année. 75,8 % des déclarations ont été transmises par voie électronique, soit 10,6 % de plus que l'année précédente. Depuis le début du Fonds, cela représente une augmentation de 25.8 %. L'objectif est que, dans les années à venir, toutes les entreprises transmettent leurs données par voie électronique. IL est très réjouissant que, à la fin 2018, toutes les entreprises contactées avaient transmis leur auto-déclaration.

Les déclarations reçues ont été contrôlées pour vérifier qu'elles étaient complètes; des coups de sonde ont été réalisés pour vérifier qu'elles avaient été correctement remplies. Les indications ont été corrigées dans les cas où cela était nécessaire.

2.3 Dépôt d'une demande de non-soumission

Lorsqu'une entreprise ne fait pas partie du champ d'application quant aux entreprises ou du champ d'application quant aux personnes du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social, elle doit envoyer au Secrétariat général une «demande de non-soumission». Le Secrétariat général prend une décision par rapport à la demande en déterminant si l'entreprise n'est pas soumise au fonds en faveur de la formation professionnelle, définitivement ou seulement pour l'année en cours. La décision du Secrétariat général est communiquée par écrit aux entreprises.

En fin d'année, les entreprises non soumises reçoivent une lettre avec les deux formulaires (demande de non-soumission et auto-déclaration). Si la situation change pour l'entreprise, elles remplissent une auto-déclaration. De tels cas ont été constatés en 2018, comme l'année précédente également. Cela montre que cette manière de procéder a fait ses preuves. En 2018 le nombre d'entreprises temporairement non soumises était de 568 au total.

2.4 Paiements et restitutions de contributions

En 2018, 3583 entreprises étaient soumises au fonds en faveur de la formation professionnelle, soit 89 de moins qu'en 2017. Certaines entreprises ont fermé et d'autres ont fusionné. La plus grande partie des entreprises a payé les contributions dans les délais. Pour quelques entreprises, plusieurs rappels ont été nécessaires avant le paiement des contributions et l'encaissement de la créance a nécessité une réquisition de poursuite pour 4 entreprises. Cela reste dans le même cadre que ces dernières années. A fin 2018, il n'y avait que 0.4% de contributions encore en souffrance.

A un petit nombre d'entreprises, des contributions qui avaient été payées «à double» ou pour un montant trop élevé ont été remboursées.

2.5 Décisions exécutoires

En raison de «non remise de déclaration» ou de «non paiement des contributions», le Secrétariat général a envoyé au total 5 décisions exécutoires en 2018 aux entreprises en retard de paiement. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Berne, n'a reçu aucun recours contre les décisions exécutoires. Dans ces conditions, les factures ont pu être établies.

2.6 Gestion des adresses

La gestion de la base de données FONDSSOCIAL reste un défi, car les entreprises qui sont créées ou cessent leur activité ne sont pas tenues de s'annoncer. Une optimisation permanente de la base de données est effectuée grâce à diverses sources de données, à la recherche sur Internet, aux listes cantonales officielles ainsi que grâce au soutien précieux des organisations cantonales du travail.

2.7 Communication avec les entreprises

Le nombre d'appels téléphoniques entrants au Secrétariat général a diminué d'un tiers par rapport à 2017. Le nombre de demandes par E-mail a diminué de 73 % depuis 2012.

Les questions des entreprises portaient sur des aspects techniques (surtout pour la connexion). Des questions sur les bases juridiques ainsi que sur le champ d'application quant aux entreprises ou quant aux personnes pour le fonds ont été posées dans des cas d'entreprises où les personnes compétentes en ce domaine avaient changé.

2.8 Délimitation par rapport à d'autres fonds en faveur de la formation professionnelle

Fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle

En 2018, il n'y a pas non plus eu de problèmes de délimitation entre les prestations du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social et celles des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle. La séparation claire des prestations entre fonds, effectuée lors de la création de FONDSSOCIAL, a fait ses preuves. Il est garanti que les entreprises d'un canton avec fonds cantonal ne doivent pas payer deux fois pour la même prestation.

Entreprises mixtes

Jusqu'à la fin de 2012, les entreprises qui étaient soumises à un autre fonds en faveur de la formation professionnelle (fonds de branche), versaient également des contributions au fonds correspondant. Grâce à des conventions, il a pu être garanti que les entreprises ne doivent pas payer des contributions qu'au fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social.

En contrepartie, le fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social verse un montant annuel forfaitaire au fonds en faveur de la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, au fonds en faveur de la formation professionnelle des menuisiers et également au fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois. Les conventions sont adaptées au besoin aux nouvelles conditions existantes. Dans ces conditions, il est important que des contacts réguliers soient maintenus avec les autres fonds.

2.9 Comité

Le comité est l'organe stratégique du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social. Durant l'année sous revue, quatre réunions du comité ont eu lieu. Le comité s'est occupé en particulier des dossiers suivants:

- Finances (comptes, bilan, plan financier à moyen terme, stratégie financière);
- Controlling;
- Préparation de l'Assemblée générale;
- Adaptation de règlements existants (règlement d'exécution, statuts),
- Traitement de cinq demandes de moyens provenant du fonds pour prestations extraordinaires;
- Consultation sur le catalogue de prestations auprès des membres;
- Règlement du personnel et règlement sur les frais.

La composition du comité a évolué comme suit en 2018: Karin Fehr, Tanja Wicki et Beat Zobrist ont quitté le comité; tous trois ont joué un grand rôle dans la mise en place de FONDSSOCIAL. Ils méritent un grand merci pour leur engagement et leur coopération. Depuis avril 2018, les nouveaux membres du comité sont Rita Blättler (Secrétaire générale de SAVOIRSOCIAL), Marlis Hörler Böhi (responsable de l'Oda social et santé St-Gall) et Martina Valentin (Collaboratrice spécialisée et responsable de projet pour le domaine spécialisé Enfants et adolescents, CURAVIVA Suisse).

2.10 Assemblée générale

En 2018, une Assemblée générale ordinaire a été organisée. Les points principaux traités lors de l'AG ordinaire ont été les élections ainsi que l'approbation des comptes et du bilan pour l'exercice 2017. Aussi bien les comptes que le bilan ont été approuvés à l'unanimité. La décharge a été accordée au comité. Le plan financier à moyen terme a également été discuté et approuvé.

L'organe de révision a été confirmé et procédera à la révision des comptes 2018, 2019 et 2020.

Les statuts adaptés et le règlement sur les placements ont été approuvés.

2.11 Projets financés par FONDSSOCIAL

Cinq projets ont été soumis au comité de FONDSSOCIAL en 2018. Parmi ceux-ci, trois ont été approuvés.

- **SwissSkills: présence des métiers du social aux SwissSkills 2018 avec un stand attrayant**

Les SwissSkills sont le plus grand salon des métiers de Suisse. Ils ont eu lieu du 12 au 16 septembre 2018 à Berne. 135 métiers s'y sont présentés; la plupart avec des concours professionnels. Les métiers du social ne connaissent pas de championnats à l'échelon suisse; ils se présentent aux SwissSkills au stand de SAVOIRSOCIAL avec des informations divertissantes et concrètes sur l'accompagnement au quotidien. L'objectif de ce stand était de présenter les métiers du social aux visiteurs qui étaient surtout des jeunes. Le personnel du stand était composé d'apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatifs-ves. Ils ont fourni des informations sur leur profession ainsi que sur les possibilités de formation et de perfectionnement. Les apprenti-e-s étaient soutenus par des employé-e-s du secrétariat général de SAVOIRSOCIAL. De nouvelles informations sur les professions, sous forme de dépliants et de brochures en trois langues nationales, ont été très utiles dans ce contexte. En outre, il a été possible de montrer de nouveaux films d'information sur les professions d'aide en soins et accompagnement, assistant-e socio-éducatif-ve, éducateur-trice social-e ES, éducateur-trice de l'enfance ES ainsi que maître-sse socio-professionnel-le ES. Un quiz a permis de faire connaissance de façon ludique avec les exigences de la profession. Un automate à selfie était à disposition, avec ainsi la possibilité de ramener un petit souvenir sympathique de l'événement.

- **Finale du concours professionnel ASE: Fa-Best-Final**

En novembre 2017, cinq concours professionnels régionaux pour assistant-e-s socio-éducatifs avaient eu lieu pour 13 cantons. Pour la première fois, les professionnel-le-s de l'accompagnement avaient la possibilité de montrer leur savoir-faire dans le cadre d'un concours, et de se mesurer entre eux. Le Fa-Best Final a eu lieu le 17 novembre 2018, réunissant les mieux classés de chaque concours régional. Lors de cette finale, les gagnant-e-s des différentes régions se sont affrontés. A nouveau, les professionnel-le-s de l'accompagnement ont montré au public présent la diversité et les exigences professionnelles des métiers de l'accompagnement. Une telle profession convient aux personnes qui se sentent à l'aise dans le contact avec d'autres personnes. Les conditions requises sont la capacité d'empathie, le sens des responsabilités et une bonne maturité personnelle. Les spécialistes de l'accompagnement doivent savoir maîtriser de nombreuses situations et de nombreux défis au quotidien. Lors de ces championnats professionnels, ils ont pu montrer comment ils font cela concrètement. Ils ont prouvé qu'ils sont de vrais pros du domaine social. Les expert-e-s ont évalué l'action professionnelle et la capacité de réflexion. Et cela sous le regard du public.

- **Etude sur le devenir des ASA AFP et développement d'un outil ciblé de promotion du métier d'aides en soins et accompagnement avec attestation fédérale sur les employeurs**

Quatre ans après l'obtention des premières AFP d'ASA, le nombre de candidat-e-s n'augmente que très faiblement en Suisse romande. La volonté des OrTras (FR, VS, VD, JU) réunies autour de ce projet est de mieux connaître le devenir professionnel des ASA AFP et de vérifier l'adéquation de cette formation aux besoins et réalités du marché de l'emploi. Ses principaux objectifs étaient de :

- dresser un bilan de l'apprentissage d'ASA ;
- analyser ce qui se passe sur le plan professionnel pour les personnes au bénéfice d'une AFP d'ASA ;
- identifier les perspectives d'avenir des titulaires d'une AFP d'ASA.

Afin de faire face au manque de personnel qualifié, il s'agit de promouvoir ce métier de manière ciblée auprès des employeurs : relever le potentiel de ce public, faire valoir les avantages de cette formation (reconversion professionnelle pour les adultes, augmentation du niveau de formation des collaboratrices et collaborateurs non-qualifié-e-s...) et partager les expériences positives effectuées au sein des diverses institutions. Les résultats de cette étude qui s'est étendue sur deux ans ont été présentés à un public cible très intéressé et sont disponibles sur les sites Internet des OrTras respectives.

- **Projet genevois: boîte à outils sous la forme d'une plateforme numérique**

L'objectif du projet est l'élaboration d'une «boîte à outils» afin de partager et mettre à disposition des expériences concernant plusieurs disciplines. Cela se concrétise sous la forme de fiches sur les situations récurrentes et d'une plateforme numérique avec des guides sous forme de fiches de travail faciles à utiliser. Cette «toolbox» pourrait à l'avenir constituer une base pour une plateforme commune pour la validation d'acquis au niveau des organisations cantonales du monde du travail. Grâce à la boîte à outils pour experts en matière de validation des acquis, ceux-ci auront un accès online simple à toutes les informations dont ils ont besoin pour leur travail.

Le site Internet est également optimisé pour les appareils mobiles, de sorte que les différentes pages puissent être lues sur un smartphone ou une tablette. Il y a également un FAQ, une bibliographie et des liens vers d'autres sites web et des textes de loi.

2.12 Rapport au SEFRI

FONDSSOCIAL est soumis à la surveillance du SEFRI (Loi fédérale sur la formation professionnelle, art. 60 al. 7) et a l'obligation de remettre un rapport d'activités au SEFRI. La Direction a remis ce rapport en juin 2018. Le rapport a été approuvé par le SEFRI.

2.13 Personnel du Secrétariat général

Trois personnes engagées de manière fixe travaillent au Secrétariat général, deux employés spécialisés et la Directrice, avec un total de 140 %. Lors de la fondation de FONDSSOCIAL, le pourcentage total était d'env. 200 %.

2.14 Remerciements

Je tiens à remercier le comité et les membres de l'association, pour la collaboration constructive et les échanges toujours intéressants. Un grand merci aux deux employés du Secrétariat général qui ont bien conseillé les entreprises et qui ont fait en sorte que les affaires courantes soient gérées sans accroc. Je remercie les collaborateurs actifs au SEFRI, la comptable et les réviseuses pour la collaboration attentionnée et constructive.

Je tiens à remercier toutes les entreprises soumises au fonds en faveur de la formation professionnelle pour leur manière ouverte de communiquer et le versement des contributions dans le respect des délais.

Je me réjouis à l'idée de la poursuite d'une bonne collaboration.



Catherine Bass
Directrice

3 Bilan

Bilan en CHF	2018	2017
Actifs		
Liquidités	1'264'240	1'500'461
Créances provenant de livraisons et de prestations	13'270	12'659
Ducroire	-11'300	-1'300
Actifs de régularisation (transitoires)	1'673	3'401
Total liquidités	1'267'883	1'515'221
Mobilier	3'732	1'520
Immobilisations	3'732	1'520
Total actifs	1'271'615	1'516'741
Passifs		
Fonds de fluctuation et pour prestations extraordinaires	-734'222	-931'366
Dettes résultants d'achats et de prestations de services	-6'305	-4'587
Passifs de régularisation (transitoires)	-31'088	-80'788
Total capitaux étrangers à court terme	-771'615	-1'016'741
Réserves du fonds	-500'000	-500'000
Capitaux propres	-500'000	-500'000
Total Passifs	-1'271'615	-1'516'741

4 Comptes annuels

Jahresrechnung in CHF	Rechnung 2018	Budget 2018	Rechnung 2017
Ertrag			
Betriebsbeiträge	3'280'843	3'300'298	3'212'090
Rückzahlungen Betriebsbeiträge	-41'173	-10'000	-8'074
Debitorenverluste/Inkassospesen	-10'550	-1'000	1'841
Ausserordentlicher Ertrag	210	0	151
Total Ertrag	3'229'330	3'289'298	3'206'008
Aufwand			
Mittelverwendung / Auszahlungen an Träger	-2'952'932	-2'969'073	-2'675'510
Sonderleistungen (cf. Art. 5.2. Ausführungsreglement)	-118'800	-148'454	-92'000
Pauschalentschädigung an andere Organisationen	-33'800	-33'800	-31'700
Entschädigung Mitglieder des Vorstandes	-21'119	-15'000	-27'888
Personalaufwand	-199'457	-228'324	-214'357
Raumaufwand	-18'992	-22'000	-19'488
Verwaltungs- und übriger Betriebsaufwand	-30'725	-44'000	-43'950
IT / EDV (Dienstleistung Dritter)	-31'674	-35'000	-31'637
Beratungsaufwand (Dienstleistung Dritter)	-7'916	-8'000	-7'105
Übersetzungen (Dienstleistung Dritter)	-5'830	-5'000	-5'983
Abschreibungen	-2'149	-2'000	-1'145
Uebriger Finanzaufwand	-372	-500	-559
Steuern	-872	-2'000	-1'758
Ausserordentlicher Aufwand	-1'837	-500	-272
Auflösung / Zuweisung an Schwankungsfonds	197'144	224'353	-52'656
Total Aufwand	-3'229'330	-3'289'298	-3'206'008
Betriebserfolg	0	0	0

5 Annexe aux comptes annuels

Indications sur les principes appliqués pour les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis dans le respect de la législation suisse, et en particulier des articles relatifs à la comptabilité commerciale ainsi qu'à l'établissement et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les actifs immobilisés ont été amortis de manière indirecte et linéaire. Le mobilier et les équipements sur 5 ans, les machines de bureau, équipements informatiques et de communication sur 3 ans.

Obligations par rapport à des institutions de prévoyance

Caisse de pension (LPP)

Explications sur des éléments extraordinaires, non récurrents ou hors période du compte de résultat

Redistribution taxe CO2 CHF 210.40
Frais de déménagement CHF 1837.15

Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible de modifier la pertinence des comptes 2018 n'est survenu après la date du bilan.

6 Commentaire sur les comptes annuels

1. Bilan

Actifs

- *Les créances relatives à des livraisons effectuées l'année précédente ont été amorcées à 100% selon recommandation de la révision (notamment débiteurs qui se trouvent dans une procédure de poursuite). Par conséquent, il y a pour 2018 un doute (pertes probables) de CHF 1970.-.*
- Le compte de régularisation d'actifs comprend notamment les primes pour assurances, les locations pour imprimantes, qui ont déjà été payées en 2018.

Passifs

- Le fonds pour fluctuations a diminué de CHF 197'144.- par rapport à 2017 du fait de paiements en faveur de projets (CHF 118'000.-) et de l'augmentation des forfaits de paiements aux organisations du monde du travail, de CHF 137.- à CHF 150.- et de CHF 21.- à CHF 24.- (SAVOIRSOCIAL) par contrat d'apprentissage.
- Les comptes de régularisation de passif concernent en 2018 les postes impôts, révision, comptabilité, projets. En 2017, il y avait une régularisation concernant certains projets, ce qui explique que le montant était plus élevé.

2. Compte de résultats

Produits

- A fin 2018, 3'634 entreprises étaient soumises au fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social. Les recettes durant l'année sous revue ont été de CHF 3'280'843.
- En 2018, CHF 41'173.- ont été remboursés aux entreprises, ce qui représente une augmentation de CHF 33'099.- par rapport à l'année précédente. Cette différence s'explique par le fait que, l'année passée, le système de facturation ne mettait pas automatiquement en évidence les paiements doubles. C'est pour cette raison que, en 2018, une vérification approfondie du système a été effectuée, avec une correction des erreurs. Le produit total est de CHF 3'229'330.-.

En outre, quelques entreprises ont, comme ces dernières années, annoncé un nombre trop élevé de rapports de travail. Les pourcentages de postes n'étaient pas corrects et des remboursements ont été effectués par la suite.

- Le produit extraordinaire est la redistribution de la taxe CO2. Elle est remboursée proportionnellement au montant de la masse salariale AVS.

Dépenses

- Les membres de FONDSSOCIAL (organisations du monde du travail et SAVOIRSOCIAL) ont obtenu pour les prestations fournies pour la formation professionnelle dans le domaine social un montant global de CHF 2'952'932.-. Ce sont CHF 277422.- de plus que l'année précédente. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage et l'augmentation des montants versés par contrat d'apprentissage. Dans ce contexte, la répartition a été la suivante: organisations membres cantonales 71.6 % et SAVOIRSOCIAL 28.4 % du montant.
- Un montant de CHF 118'800.- a été versé durant l'année sous revue pour des prestations extraordinaires selon art. 5.2 du règlement d'exécution; c'est un peu inférieur au budget.
- Sur la base de conventions existant entre FONDSSOCIAL et le fonds pour la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, le fonds pour la formation professionnelle des menuisiers et nouvellement le fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois (IGHK), des montants forfaitaires ont été versés pour un total de CHF 33'800.
- Les frais de personnel sont en baisse en raison de la réduction du taux de travail d'un employé de 40% à 20%. De fait, les frais de personnel n'ont cessé de diminuer depuis la création du fonds.
- Les coûts administratifs ont baissé de CHF 13'225.- en passant de CHF 43'950.- à CHF 30'750.-. Cela s'explique principalement par une réduction des dépenses relatives au matériel de bureau et à la révision.
- Les frais globaux d'administration, frais de personnel inclus, ont été de CHF 299'824.-. Ces frais globaux d'administration ont baissé de CHF 54'046.- au total, par rapport à l'année précédente.
- Il y a eu des frais extraordinaires de CHF 1837.- en raison du déménagement de FONDSSOCIAL dans de nouveaux locaux.
- Le résultat comptable concernant le fonds de fluctuation et pour prestations extraordinaire fait ressortir une dissolution de réserve (sortie de fonds) de CHF 197'144.-.

7 Rapport de révision

Rapport de l'organe de révision sur la révision restreinte

À l'att. de l'Assemblée générale

Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social FONDSSOCIAL, Olten

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) du Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social **FONDSSOCIAL** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de cette révision.

Lors de notre révision, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

En outre, nous attestons que les directives concernant les principes de présentation des comptes ainsi que les objets spécialement soumis au contrôle sont en conformité avec le concept «Comptabilité et révision des fonds en faveur de la formation professionnelle selon l'art. 60 LFPr».

Soleure, le 5 mars 2019

BDO AG

Thomas de Micheli

Réviseur responsable
Expert réviseur agréé

ppa. Isabelle Brügger

révisseuse agréée

8 Organes

Membres

- SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social
- OdA GS St. Gallen, Organisation der Arbeitswelt für Gesundheits- und Sozialberufe St. Gallen (AI/AR/FL/SG)
- OdA GS Aargau, Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Aargau
- OdA Soziales Bern (d), Organisation der Arbeitswelt Soziales Kanton Bern
- OrTra-bef-s2, OrTra bernoise francophone santé-social
- OdA Soziales beider Basel, Organisation der Arbeitswelt Soziales beider Basel
- OrTra Santé-Social Fribourg, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social du canton de Fribourg
- OrTra Santé-Social Jura, OrTra jurassienne santé-social
- OrTra santé-social Genève
- OdA Gesundheit und Soziales Graubünden
- zodas, Zentralschweizer Organisation der Arbeitswelt Soziales (LU/NW/OW/SZ/UR/ZG/GL)
- OrTra Neuchâtel santé-social, Organisation neuchâteloise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social
- OdA Soziales Schaffhausen, Organisation der Arbeitswelt Soziales Schaffhausen (OdaS-SH)
- SOdAS, Stiftung OdA Gesundheit und Soziales im Kanton Solothurn
- OdA GS Thurgau, Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Thurgau
- OrTra santé-social Vaud, Organisation du monde du travail santé-social Vaud
- OrTra SSVs, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du travail social en Valais
- OdA S Organisation der Arbeitswelt Soziales Zürich
- FORMAS, l'Associazione per la formazione nelle strutture sanitarie e negli istituti sociali del Cantone Ticino

Membres du comité

Présidence

- Esther Müller, zodas, Zentralschweizer Organisation der Arbeitswelt Soziales (Secrétaire générale), Présidente
- Jutta Vallone, SAVOIRSOCIAL, kibesuisse, Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (responsable services aux membres / services centraux), Vice-présidente

Membres

- Remo Dörig, SAVOIRSOCIAL, CDAS, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (Secrétaire général adjoint, responsable des finances)
- Rita Blättler, SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social (Directrice), dès avril 2018
- Mireille Grädel, SAVOIRSOCIAL, INSOS, Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap (Responsable gestion administrative / Directrice adjointe)
- Karin Fehr, SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social (Secrétaire générale), jusqu'en avril 2018
- Laurence Fournier, OrTra SSVs, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du travail social en Valais (secrétaire générale)
- Marlis Hörler Böhi, OdA GS St. Gallen, Organisation der Arbeitswelt für Gesundheits- und Sozialberufe St. Gallen (AI/AR/FL/SG) (directrice), dès avril 2018
- Liliane Ryser, OdA S, Organisation der Arbeitswelt Soziales Zürich (Geschäftsführerin)
- Hubert Schaller, OrTra Santé-Social Fribourg, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social du canton de Fribourg (président)
- Martina Valentin, SAVOIRSOCIAL, CURAVIVA Suisse, Association des homes et institutions sociales suisses (domaine spécialisé Enfants et adolescents, CURAVIVA Suisse), dès avril 2018
- Tanja Wicki, SAVOIRSOCIAL, CURAVIVA Suisse, Suisse, Association des homes et institutions sociales suisses (Cheffe de projet formation professionnelle), jusqu'en avril 2018
- Beat Zobrist, OdA Soziales Bern (d), Organisation der Arbeitswelt Soziales Kanton Bern, jusqu'en avril 2018

Responsables de secteurs

- **Finances et controlling:**

Remo Dörig SAVOIRSOCIAL, CDAS, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (Secrétaire général adjoint, responsable des finances) (Secrétaire général adjoint, responsable des finances)

- **Communication:**

Mireille Grädel, SAVOIRSOCIAL, INSOS, Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap (Responsable gestion administrative / Directrice adjointe)

- **Personnel:**

Laurence Fournier, OrTra SSVs, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du travail social en Valais (secrétaire générale)

- **Prestations extraordinaires:**

Rita Blättler, SAVOIRSOCIAL, Schweizerische Dachorganisation der Arbeitswelt Soziales (Geschäftsführerin)

Liliane Ryser, OdA S, Organisation der Arbeitswelt Soziales Zürich (Geschäftsführerin)

Jutta, Vallone, a.l., SAVOIRSOCIAL, kibesuisse, Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (Leitung Mitgliederservices / Zentrale Dienste), Vize-Präsidentin

Hubert Schaller a.l., OrTra Santé-Social Fribourg, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social du canton de Fribourg (président)

Employés du Secrétariat général

- Catherine Bass, Directrice (80%)
- Barbara Hirsiger, employée spécialisée, Directrice adjointe (40%)
- Robert Grütter, employé spécialisé (20%)

Impressum

Responsabilité générale: Catherine Bass

Conception et mise en page: FONDSSOCIAL, Olten